

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001124599		1ere Gachée: 07:02 (1)		Date: 15/12/2025		reap101225140010		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 411309		Quantité: 1.50 m3		référence commande(2): 03 29 70 65 95				Véhicule:	
chantier: 130937		MGVO		STE MACONNE.GENER.VAL D'O LIEU DIT VOIE DE BEAULIEU 55250 Seuil-d'Argonne				M05 8x4 BONARD	
		Bar-le-Duc		06.84.68.39.95 55000 Bar-le-Duc				M05 BONARD YOHAN	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
08:30				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe	
PJCFC5D501		CHAPE FLUIDE CIMENT						Chlorure	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
BETOCARB HP-MX		FI		0		C16/20			
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3									
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 103									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				ADCEM SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:									
demandeur:									
signature:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1